UTILISATION DES BONS DE DEMANDE D'EXAMENS DES LABORATOIRES

Cette instruction décrit comment utiliser les bons de demande d'examens biologiques ou de pathologie des laboratoires du C.H.U. (hors études cliniques qui bénéficient de bons dédiés EN-RCL-409).

Il existe un à deux bons par discipline, un bon dédié aux examens automatisés de routine (bon PABiM) et des bons dédiés aux examens urgents (bons Laboratoire d'Urgence LU par site et bon Bactériologie Urgences). En plus de ces bons, certains examens nécessitent de joindre des fiches de renseignement dûment complétées pour permettre une démarche diagnostique et d'interprétation optimale par le laboratoire.

Les documents à joindre sont disponibles sur le catalogue de biologie et pathologie du CHU de Bordeaux
https://catalogue-biologiepathologie.chu-bordeaux.fr/Prélèvement/Documents-à-joindre-aux-demandes-d-examens/

1 Choisir le bon adapté selon les examens concernés

1.1 Bons LU orange fluo – réservé aux services prescripteurs du CHU

Ils orientent les examens vers le laboratoire d'urgence du site. Il existe un bon par site qui liste les examens réalisés (en 1° intention) sur place au recto. Au verso figurent les examens fragiles à prétraiter dans les 2h suivant le prélèvement sur site également.
Seuls les examens figurant sur ces bons sont pris en charge par le LU – tout rajout manuscrit sera refusé.
Pour les marqueurs Alzheimer, joindre le bon de renseignements cliniques disponible sur le catalogue

1.2 Bactériologie URGENCES orange fluo

Il est réservé au(x) service(s) des Urgences et permet de prioriser la prise en charge des examens par le laboratoire. La liste des examens concernés est révisée conjointement avec le service prescripteur et inclut également les urgences de mycologie-parasitologie.
Seuls les examens figurant sur ces bons sont pris en charge – tout rajout manuscrit sera refusé.

1.3 Bon PABiM blanc

Il regroupe les examens réalisés en routine de 7 disciplines (plateau automatisé de biologie).

1.4 Bactériologie vert

Toujours préciser la nature et la localisation du prélèvement et :
- si un foyer infectieux est suspecté
- le n° de l'hémoculture et la température du patient
- les autres renseignements cliniques susceptibles d'être importants pour l'interprétation des résultats.

Pour une demande avec bactériologie standard ET recherche de BK, faire 2 prélèvements (la recherche de BK est envoyée au groupe hospitalier Sud).

1.5 Bon Mycobactérie vert

Recto : Toujours préciser la nature et la localisation du prélèvement
Verso : Quantiferon : Respecter impérativement les consignes du bon (fax préalable de la demande au laboratoire en précisant l'indication du test) afin d'obtenir les tubes de prélèvement appropriés. Toujours préciser les dates et heure de prélèvement.

Date d'application : 15/10/2018

TABLEAU D'APPROBATION					
	POUR LE GROUPE D'ELABORATION	**VALIDATION** (fonction qualité)	**AVIS EXPERT** (facultatif)	**APPROBATION** (responsable d'activité)	
Nom :	**MARTINEL ISABELLE**	**CHAUZIT EMMANUELLE**		**POMMIERS SYLVIE**	**GEORGES AGNES**
Signature :	**DOCUMENT VALIDE NUMERIQUEMENT**				

1.6 Biochimie rose

Pour le secteur analyses génétiques (verso bon rose), joindre la prescription, le consentement pour examen des caractéristiques génétiques signé par le prescripteur sénior et le patient (ou son tuteur), et la feuille de renseignements cliniques correspondante.
Pour les demandes d'analyses moléculaires pour envoi extérieur dans le cadre d'hypercholestérolémie ou hypertriglycéridémie familiale ou pour toute maladie héréditaire du métabolisme, mentionner la demande sur le bon rose et procéder de la même façon que précédemment.

Pour certaines analyses de biochimie spécialisée, une fiche de renseignement clinique (Catalogue des actes de Biologie doit être obligatoirement renseignée et jointe à la demande (Bilan cristallurie dans le cadre d'une exploration d'un sujet lithiasique, Analyses de calculs, Porphyries, Maladies héréditaires du métabolisme).

1.7 Biologie des Tumeurs

Lorsque la prescription provient d'un établissement externe ou est faite simultanément au prélèvement, le bon de demande spécifique est communiqué directement avec le prélèvement.

Lorsque la prescription concerne un échantillon déjà présent au service de pathologie, la demande est envoyée sur un bon jaune au service de pathologie. Le pathologiste complète le bon de demande de biologie moléculaire (validé Inca) et l'envoie au service de biologie des tumeurs avec l'échantillon.

1.8 Génétique médicale

Génétique moléculaire (examens réalisés au CHU)
Toujours joindre :

1°- Un consentement pour examen des caractéristiques génétiques d'une personne signé par le prescripteur sénior et le patient (ou son tuteur si le patient est majeur sous tutelle, ou ses représentants légaux sauf en cas de perte d'autorisation parentale par un des parents).
2°- Copie de l'attestation de consultation médicale
3° - Copie de l'attestation d'information signée par le patient ou son représentant légal (cf. 1°-)
4°- Un arbre généalogique
5°- La fiche de renseignements spécifiques.
6°- Une ordonnance du prescripteur sur papier à entête avec 2 à 3 étiquettes patient.

Cytogénétique
Toujours joindre :

1°- Un consentement signé par le prescripteur et le patient (ou son tuteur ou représentant légal) pour examen des caractéristiques génétiques, ainsi que l'attestation d'information du patient signée et l'attestation de consultation.
2°- La fiche de renseignements spécifiques. Les formulaires sont disponibles sur le portail intranet du CHU de Bordeaux ou au laboratoire de cytogénétique au sous-sol de la maternité,
3°- Une ordonnance du prescripteur sur papier à entête.

Envois extérieurs – Utiliser le bon de génétique moléculaire. Un avis des médecins généticiens cliniciens est recommandé. La prescription doit être séniorisée.
Toujours joindre :

1°- Un consentement signé par le prescripteur sénior et le patient (ou son tuteur si le patient est majeur sous tutelle, ou ses représentants légaux sauf en cas de perte d'autorisation parentale par un des parents) pour examen des caractéristiques génétiques d'une personne.
3°- Un arbre généalogique et la fiche de renseignements spécifiques du laboratoire réalisant l'analyse (Site du portail des maladies rares www.orpha.net)
4°- Une ordonnance du prescripteur sur papier à entête avec 2 à 3 étiquettes patient.

1.9 Hématologie biologique bleu

Hémostase

Appel préalable au laboratoire pour toute prescription d'agrégation plaquettaire (suivi de traitement ou de recherche d'une thrombopathie)

Bilan de thrombose : associer la prescription d'un bilan de routine TP TCA Fibrinogène pour tout premier bilan de thrombose complet. Ne pas prescrire de recherche de protéine C, protéine S et lupus anticoagulant chez des patients prenant un traitement par AVK ou AOD.

Recherche des mutations V, II ou séquençage gène PC/PS : joindre un consentement pour examen des caractéristiques génétiques signé par le prescripteur sénior et le patient (ou son tuteur), une copie des attestations d'information et de consultation

Urgences : les analyses réalisées ou prétraitées 24h/24h sont indiquées au verso du bon. La réalisation et/ou le prétraitement ne sera fait qu'après l'accord d'un biologiste.

Cytologie :

Pour toute demande de numération de cellules CD34+ circulantes en contexte de cytaphérèse, cocher la case HCD34G dans l'encart situé en bas, au verso.

Pour toute demande de myélogramme ou de cytologie des liquides biologiques, cocher respectivement les cases HMYEL ou HLIQ dans l'encart situé en bas, au verso.

Cytométrie en flux :

Pour toute demande, il est absolument nécessaire de préciser la pathologie suspectée ainsi que les renseignements cliniques obligatoire. Un juste renseignement de la nature du prélèvement est également indispensable.

1.10 Hormonologie – marqueurs tumoraux beige

Pour les tests dynamiques, cocher simultanément le type de test et les analyses à doser. Notertous les temps et horaires sur le bon de demande et sur les tubes de prélèvement.

Joindre impérativement le formulaire de consentement complété pour tout dépistage de trisomie 21.

1.11 Immunologie saumon (Immunologie) ou bleu (HLA-Immunogénétique)

Allergologie : cocher le(s) code(s) IgE spécifiques au verso ou écrire en clair les IgE manquantes ou les codes des mélanges. La prescription des IgE spécifiques doit respecter la Nomenclature des actes de biologie médicale.

Immunogénétique : utiliser le bon dédié à cette activité et joindre pour toute analyse concernant le HLA et maladie un consentement et une attestation d'information et de consultation dûment complétés et signés par le prescripteur et le patient (ou son tuteur) pour examen des caractéristiques génétiques (cf. § 2.6)

Pour le groupage HLA dans le cadre de la transplantation d'organe et greffe de cellules souches hématopoiétiques, les deux déterminations du groupe doivent être prélevées à des moments différents et envoyées séparément

1.12 Mycologie – Parasitologie mauve

Toujours préciser la nature et la localisation du prélèvement

1.13 Pathologie jaune

Toujours préciser la localisation, le nombre total de pots ou tubes transmis (en haut à gauche) et les renseignements cliniques. Cocher aussi le type d'échantillon et les analyses particulières éventuelles (bas du bon)

Joindre si nécessaire la fiche de renseignements associée, avec ou sans schéma.

Pour les examens extemporanés, indiquer le n° de téléphone à contacter (résultats, renseignements).

Pour le secteur analyses génétiques, joindre un consentement signé par le prescripteur et le patient (ou son tuteur) pour examen des caractéristiques génétiques, une copie des attestations d'information et de consultation (*cf.* § 2.6) et la feuille de renseignements cliniques correspondante.

1.14 Pharmacologie – Toxicologie

Suivi thérapeutique pharmacologique :
Toujours préciser
- la date et heure d'administration du médicament à doser précédant le prélèvement
- la posologie (quantité et rythme d'administration)
- la date de début de traitement
- les traitements associés

Toxicologie :
- préciser le tableau clinique orientant vers 1 intoxication
- indiquer dès que l'information est connue la quantité, date et heure de prise suspectées

1.15 Virologie orange

Pour les biopsies, écouvillons et liquides, toujours préciser la localisation du prélèvement
Pour GHS et GHSA : les examens urgents réalisés uniquement à Pellegrin 24h/24 figurent dans l'encart au verso du bon – les autres urgences sont disponibles sur les bons LU

2 Vérifier selon l'horaire si l'examen est pris en charge par le laboratoire

Ce paragraphe concerne uniquement les prélèvements effectués par les services du CHU, de C Perrens et des cliniques satellites de Cadillac

- ***Les examens suivants sont analysés 24h/24 :***

Examens au recto des bons LU et sur le bon Bactériologie Urgences
Examens en gras et grisés sur le bon PABIM, si bon signalé urgents
Examens en gras sur le bon de bactériologie, si bon signalé urgent
Examens accompagnés d'un sur les autres bons de spécialité, si bon signalé urgent – ils sont rappelés dans un encart au verso qui simplifie et sécurise l'identification de la demande par les accueils des laboratoires en garde.

- ***Les examens suivants sont acceptés (si besoins prétraités) et conservés 24h/24*** dans des conditions optimales pour une réalisation ultérieure de l'analyse (en heures ouvrées) :

Examens accompagnés d'un (quel que soit le bon) – il est indispensable de signaler le bon comme URGENT pour que l'enregistrement et le prétraitement soit réalisé par l'équipe du laboratoire d'urgence.

En cas de demande exceptionnelle en garde pour des examens non accompagnés d'un, un médecin senior peut contacter l'interne de garde du laboratoire pour expliciter le contexte et vérifier que la prise en charge est possible.

- Les examens prélevés entre 18 et 6h du lundi au samedi matin, de 13h le samedi à 6h le lundi et de 13h à 6h le lendemain en cas de jour férié …
- …Qui ne sont pas prescrits sur des bons identifiés comme urgents (étiquette URGENT)
- …Et Qui ne répondent pas aux critères ci-dessus

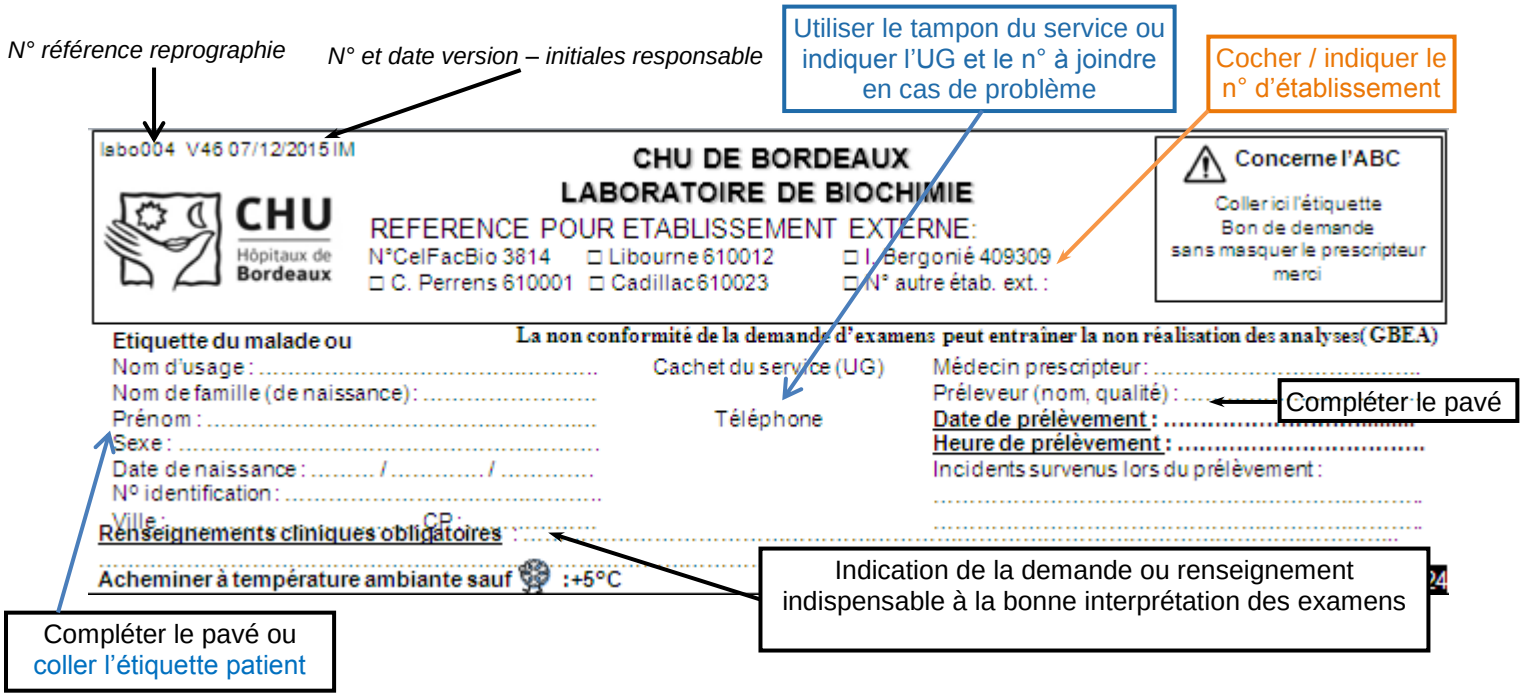
… sont refusés et font l'objet d'une non-conformité préanalytique visible dans DxCare

3 Compléter le bon

3.1 Identifier la demande

Tous les renseignements demandés dans les champs ci-dessous sont **obligatoires**. Leur absence peut entraîner le **refus de la demande** par le laboratoire.

Code couleur pour l'instruction : en bleu les consignes applicables seulement aux services du CHU, en orange les consignes applicables aux établissements externes, en italique des informations à titre indicatif



Établissements externes : Indiquer également la ville et le Code postal de résidence du patient ou joindre une fiche de renseignements administratifs (https://catalogue-biologiepathologie.chu-bordeaux.fr/Partenaires/)

Commentaires : l'identification du patient doit être **parfaitement concordante** entre bon de demande et échantillons primaires sans quoi la demande sera refusée.

3.2 Cocher les examens demandés

	CAU	Ac. Urique
X	CALB	Albumine
	CALC	Alcool (Ethanol)

- Ne pas utiliser de stabilo (les bons sont ensuite scannés en noir et blanc)
- Si l'examen souhaité ne figure pas sur le bon, consulter le catalogue des examens :
 - Si l'examen figure au catalogue, inscrire son nom en toutes lettres dans l'espace prévu (« autres demandes »)
 - Sinon, contacter le laboratoire de la discipline concernée
- Noter les renseignements complémentaires demandés.
- Lorsqu'il y a plusieurs temps pour une même analyse (ex. hyperglycémie provoquée), préciser les horaires sur le bon et les tubes prélevés.
- Pour tous les écouvillonnages, préciser la localisation sur le bon et sur chaque écouvillon.

3.3 Préparer l'envoi

Une fois les prélèvements effectués, placer les tubes, flacons, pots de prélèvement ou boîtes de lames dans une pochette adaptée (1 pochette par température de transport) *cf.* IN-LOG-16-2432 Utilisation des pochettes

de transport (P5) et IN-LOG-16_960 (P5) pour les pochettes isothermes (voir catalogue de biologie et pathologie du CHU de Bordeaux - rubrique Transports au sein du CHU)

Plier le bon de demande en 2 de manière à rendre visible l'emplacement où peut être collée l'étiquette Urgent et l'encart des examens réalisés / prélevés 24h/24 pour les bons de spécialité. Coller une étiquette SP sur la pochette pour permettre la traçabilité des transports intersites par le laboratoire (colisage).

